



NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10	11

Date de la convocation

10/09/2026

Date d'affichage

10/09/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize septembre à 19h07, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du foyer communal, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Présidence :

M. Julien PICHOT, Maire

Secrétaire de séance :

Mme Valentine BONDON

Participants :

M. Julien PICHOT, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX,
Mme Jasmonde MARTIN, M. Eric COLAS, Mme Karine LORENTZ,
Mme Cécile BOURBOTTE, M. Geoffrey BOUREL, Mme Mélanie
GOURBIN, Mme Valentine BONDON

Absents excusés :

M. Robert DARIEN (pouvoir à Mme Cathy LUTRAT),
Mme Mélanie GOURBIN, Mme Céline VINGANTE

Absents :

M. Christophe FAGNOU, Mme Nathalie FAGNOU

Objet de la Délibération :**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026****Délibération n° 2026_46**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 juin 2026 a été transmis aux élus municipaux avec les documents de la séance du 16 septembre 2026.

Conformément aux règles en vigueur, après son approbation, il sera mis en ligne sur le site internet de la commune, rubrique « Procès-verbaux du Conseil municipal », et affiché sur le panneau municipal situé devant la mairie.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr

Rubrique : La commune / Vie municipale le : 23/09/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication
et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice
administrative*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Julien PICHOT

